

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉPREUVE OBLIGATOIRE

Enseignement primaire, 2^e cycle

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

4^e année du primaire

Écriture

014-410

Juin 2011

Québec 

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010

*Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgjf/de/docinfosec.htm>].*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1 STRUCTURE DE L'ÉPREUVE	4
2 CONTENU DE L'ÉPREUVE	5
3 CONDITIONS D'ADMINISTRATION	6
4 CORRECTION DE L'ÉPREUVE	6
5 BILAN DES APPRENTISSAGES	7

ANNEXE I

Échéancier et vue d'ensemble du déroulement de l'épreuve obligatoire d'écriture – Français, langue d'enseignement – Fin du 2 ^e cycle du primaire – Juin 2011	8
---	---

ANNEXE II

Grille d'évaluation – Épreuve obligatoire d'écriture – Fin du 2 ^e cycle du primaire	9
---	---

INTRODUCTION

Ce document d'information présente des renseignements concernant l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de la fin du 2^e cycle du primaire. Cette épreuve porte sur la compétence *Écrire des textes variés*.

Parmi les mesures annoncées dans le cadre du *Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire* figure l'imposition d'épreuves obligatoires d'écriture à des moments clés de la formation de l'élève. Ces épreuves ont pour but d'accroître le suivi des élèves en français écrit. Elles permettent notamment :

- d'illustrer les exigences ministérielles au regard de la compétence à écrire;
- de reconnaître les acquis des élèves par la prise en compte des résultats obtenus aux épreuves;
- de fournir des données nationales et locales sur la compétence à écrire au terme des 2^e et 3^e cycles du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire afin de permettre la régulation de système.

Les organismes scolaires sont tenus d'insérer cette épreuve dans la planification de leurs activités pédagogiques et de l'administrer selon l'échéancier déterminé par la ministre, présenté à l'annexe I. Conformément à la mesure 8 du Plan d'action, les écoles doivent prendre en considération le résultat obtenu par l'élève à l'épreuve obligatoire. En juin 2011, les résultats obtenus à l'épreuve seront utilisés selon les règles établies localement.

Un échantillon de textes d'élèves sera prélevé et corrigé au Ministère. Les écoles qui seront sélectionnées pour faire partie de cet échantillon seront avisées au **printemps 2011**. Les données sur la compétence à écrire des élèves de la fin du 2^e cycle du primaire, recueillies durant cette opération, seront analysées et transmises aux autorités ministérielles.

Dans le contexte des nouvelles orientations en évaluation adoptées par le Ministère, les connaissances évaluées par l'entremise de l'épreuve obligatoire sont précisées dans le document explicatif intitulé *Précisions sur la grille d'évaluation*¹ ainsi que dans les indications fournies à l'intérieur du guide de correction.

1 STRUCTURE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve obligatoire d'écriture s'étend sur une période de trois demi-journées, réparties sur trois jours. Les activités préparatoires se déroulent au cours de la première demi-journée, alors que le projet d'écriture se fait au cours des deuxième et troisième demi-journées.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION DES JEUNES, *Précisions sur la grille d'évaluation, français, langue d'enseignement, écriture, fin du deuxième cycle du primaire, Version provisoire*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mai 2010. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgjf/de/>].

Tous les élèves doivent être soumis aux mêmes conditions de passation. Par conséquent, les activités et les tâches doivent être réalisées selon les directives données dans le guide de déroulement de l'épreuve. Toutefois, les activités proposées à la phase d'intégration peuvent être adaptées à la pratique de chaque enseignante ou enseignant.

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, des élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. Pour plus d'information au sujet de la mise en place de ces mesures, il faut consulter les documents mis à la disposition du milieu scolaire par la Direction de la sanction des études.

2 CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve ministérielle de français, langue d'enseignement, présentée en juin 2011 s'apparente à celles proposées lors des dernières années. Ainsi, les élèves sont appelés à réaliser diverses activités et une tâche d'écriture les amenant à répondre à une question liée à un domaine général de formation.

Compétence évaluée

Écrire des textes variés

L'épreuve d'écriture comprend des activités préparatoires qui se déroulent la première journée. Ces activités incluent, entre autres, la lecture de courts textes, des échanges d'idées à partir des textes lus et des discussions animées par l'enseignante ou enseignant. Bien que la compétence *Lire des textes variés* soit sollicitée, elle ne fait pas l'objet d'évaluation.

Pour démontrer sa compétence à écrire, l'élève doit, individuellement, écrire un texte pour répondre à l'intention d'écriture qui lui est présentée. La rédaction du brouillon se fait la deuxième journée. La révision, la correction et la mise au propre du texte s'effectuent au cours de la troisième journée.

À la fin de la deuxième journée de l'épreuve, l'enseignante ou enseignant doit ramasser les brouillons pour ensuite les remettre aux élèves, **sans annotations**, au début de la troisième journée. Les élèves doivent alors réviser, corriger et mettre leur texte au propre.

Pour réaliser la tâche d'écriture, l'élève est soutenu par :

- des activités préparatoires;
- un outil de planification;
- des outils de révision et de correction (liste de vérification, listes orthographiques, dictionnaires, grammaires ou codes grammaticaux, tableaux de conjugaison, affiches, etc.).

3 CONDITIONS D'ADMINISTRATION

La passation de l'épreuve d'écriture se déroule **du 30 mai au 1^{er} juin 2011**.

L'annexe I présente un échéancier et une vue d'ensemble du déroulement de l'épreuve obligatoire.

Environ deux semaines avant la présentation de l'épreuve aux élèves, les établissements scolaires doivent distribuer au personnel enseignant concerné une copie de tous les documents qui composent l'épreuve, soit :

- Un guide de déroulement
- Un guide de correction
- Un feuillet de lecture
- Un cahier d'écriture
- Un cahier de rédaction pour le brouillon
- Un cahier de rédaction pour le texte définitif

Un formulaire envoyé par la Direction de la sanction des études permet aux organismes scolaires de préciser le nombre de copies nécessaires pour chacune des classes de la fin du 2^e cycle du primaire. Ils peuvent ainsi demander des copies supplémentaires pour les élèves de 3^e année qui partagent une classe avec des élèves de 4^e année.

4 CORRECTION DE L'ÉPREUVE

Responsabilité de la correction

La correction de l'épreuve est sous la responsabilité des établissements scolaires publics et privés et se fait à partir de la grille d'évaluation fournie par le Ministère. Il est souhaitable que le personnel enseignant de chaque école se concerte et qu'il convienne d'une modalité de correction afin de s'assurer d'une compréhension commune des outils d'évaluation proposés dans le guide de correction qui accompagne l'épreuve.

Dans le contexte des corrections effectuées par le Ministère, les élèves qui utilisent les graphies traditionnelles ou les nouvelles graphies ne sont pas pénalisés.

Caractéristiques des outils de correction

La grille d'évaluation présentée à l'annexe II est d'application obligatoire. Elle comporte cinq critères (pertinence des idées, organisation des idées, syntaxe et ponctuation, vocabulaire et orthographe d'usage et grammaticale). L'appréciation globale de la compétence à écrire est établie en accordant une importance égale à chacun des critères. Cette grille permet de vérifier si l'élève peut, de manière autonome :

- choisir des idées pertinentes et en nombre suffisant, en fonction du sujet et de l'intention;
- organiser son texte de manière appropriée;
- formuler adéquatement ses phrases et utiliser un vocabulaire précis;
- respecter les contraintes de la langue liées à la syntaxe, à la ponctuation, au vocabulaire, à l'orthographe d'usage et aux accords grammaticaux.

Pour rédiger son texte, l'élève doit utiliser des stratégies efficaces, mais ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation. Toutefois, une liste de vérification est proposée à l'élève comme outil d'autoévaluation.

Dans le guide de correction qui accompagne l'épreuve ministérielle, des exemples de textes d'élèves seront mis à la disposition des enseignantes et enseignants.

Un document explicatif intitulé *Précisions sur la grille d'évaluation*, qui tient compte du document sur la progression des apprentissages au primaire, a été publié au printemps 2010. Il est disponible sur le site du Ministère.

5 BILAN DES APPRENTISSAGES

À la fin du cycle, l'enseignante ou enseignant porte un jugement sur chaque compétence. Les informations recueillies à partir de l'épreuve obligatoire ministérielle doivent également être prises en considération par l'enseignante ou enseignant et contribuer à fonder son jugement. Cependant, cette épreuve ne doit pas être la seule source d'information pour porter un jugement final sur la compétence de l'élève. Ce jugement doit s'appuyer sur l'interprétation rigoureuse d'informations pertinentes et suffisantes

Il importe de rappeler que l'épreuve est obligatoire. En ce sens, les élèves sont tenus de passer l'épreuve. Toutefois, la prise en compte des résultats se fait selon les règles établies dans chaque milieu.

ANNEXE I

ÉCHÉANCIER ET VUE D'ENSEMBLE DU DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT – FIN DU 2^E CYCLE DU PRIMAIRE JUIN 2011

Le tableau ci-dessous présente un aperçu du déroulement de l'épreuve. Ce déroulement est décrit en détail dans le guide qui accompagne l'épreuve.

PRÉPARATION	RÉALISATION		INTÉGRATION
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 3 (ou le lendemain)
Présentation de l'épreuve Activités préparatoires Durée approximative : 1 heure 30	Présentation du projet d'écriture et planification Rédaction du brouillon Durée approximative : 2 heures	Révision du texte Correction Mise au propre Durée approximative : 2 heures	Retour sur le projet d'écriture Retour sur la question de départ
Lundi 30 mai	Mardi 31 mai	Mercredi 1^{er} juin	

ANNEXE II

GRILLE D'ÉVALUATION – ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE – FIN DU 2^E CYCLE DU PRIMAIRE

CRITÈRES		CARACTÉRISTIQUES DU TEXTE				
		TRÈS SATISFAISANT A	SATISFAISANT B	ACCEPTABLE C	PEU SATISFAISANT D	INSATISFAISANT E
Respect des contraintes de la langue	1. Pertinence et suffisance des idées liées au sujet et à l'intention	Les idées, très bien développées, respectent particulièrement bien le projet d'écriture.	Les idées, bien développées, respectent le projet d'écriture.	Les idées, peu développées, respectent les principales exigences du projet d'écriture.	Il manque un élément important pour que le projet d'écriture soit respecté. OU Plusieurs idées sont imprécises ou superflues.	Les idées ont peu ou pas de liens avec le projet d'écriture.
	2. Organisation appropriée du texte	Les idées sont présentées dans un ordre logique. Des liens appropriés sont assez souvent établis entre les phrases. Le texte est divisé en paragraphes qui correspondent assez bien aux différentes parties.	En général, les idées sont présentées dans un ordre logique. Quelques liens appropriés sont établis entre les phrases. Le texte est divisé en paragraphes qui correspondent un peu aux différentes parties.	Les idées, présentées la plupart du temps selon un ordre logique, sont à certains moments décousues. Le texte comprend un ou plusieurs paragraphes.	Les idées sont assez souvent décousues malgré la présence d'une certaine organisation.	Les idées sont décousues.
	3. Syntaxe et ponctuation	En général, les phrases sont bien structurées et bien ponctuées, malgré la présence de maladresses dans les phrases élaborées.	Les phrases sont souvent bien structurées et bien ponctuées, malgré la présence de maladresses dans les phrases élaborées. Quelques phrases élaborées sont mal structurées ou mal ponctuées.	Les phrases simples sont bien structurées. Elles sont généralement délimitées par la majuscule et le point. Certaines phrases élaborées sont bien structurées et bien ponctuées.	Plusieurs phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	La plupart des phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.
	4. Vocabulaire	Les expressions et les mots sont souvent précis et variés.	Les expressions et les mots sont corrects. À l'occasion, les termes utilisés sont précis et variés.	Les expressions et les mots sont corrects.	Les expressions et les mots sont parfois imprécis et souvent répétés.	Les expressions et les mots sont souvent imprécis ou relèvent de la langue familière.
	5. Orthographe (graphie des mots, accord dans le groupe du nom, accord dans le groupe du verbe dans les cas simples)	Le texte présente moins de 4 % d'erreurs.	Le texte présente de 4 % à 7 % d'erreurs.	Le texte présente de 8 % à 10 % d'erreurs.	Le texte présente de 11 % à 14 % d'erreurs.	Le texte présente plus de 14 % d'erreurs.

